

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 114

présenté par

Mme Pau-Langevin, Mme Biémouret, M. Juanico, Mme Manin, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Pour l'accès aux écoles et préparations à celles-ci ainsi qu'aux grands établissements au sens du titre Ier du livre VII, l'autorité académique fixe un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Cet amendement propose de reconnaître un droit à l'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles pour les lycéens boursiers.

L'objectif est de permettre la diversité sociale dans la composition des classes préparatoires aux grandes écoles et autres établissements sélectionnant leur entrée. Dans les grandes écoles notamment, le recrutement reste élitiste.

L'adoption d'une telle mesure renforcerait la mixité sociale.